1. Urbanisme et cadre de vie

1. Quel accroissement de population à l'horizon 2030 êtes-vous prêts à accepter pour la commune ?

Dans la ville actuelle, le PLU ne donne que peu de marges de densification : la dernière révision a réduit les droits à construire au Guichet, et il sera difficile d'aller au-delà, du fait des prescriptions préfectorales. Elles existent aux alentours des gares, principalement. Il ne me semble néanmoins pas souhaitable de densifier davantage l'existant, en particulier du fait d'un réseau viaire déjà congestionné. Des opérations ponctuelles ne pourront néanmoins être empêchées si le PLU les rend possibles : la déplétion du marché immobilier les rend peu plausibles à court terme.

Pour l'Opération d'Intérêt National sur le plateau de Saclay, la commune n'a que peu de possibilités d'intervention, l'État ayant pris la main sur ces secteurs. Initialement, le projet prévoyait des quartiers mixtes, d'activités tertiaires (des bureaux) et du logement, avec un accroissement de la population de plusieurs milliers d'habitants. D'une part, avec l'accroissement du télétravail, la demande de bureaux est devenue négative (le quart du parc ne trouve plus preneur), et, d'autre part, la hausse des taux d'emprunt a généré une grave crise du marché immobilier, rendant illusoire la réalisation du plan prévu initialement. De ce fait l'Établissement Public d'Aménagement propose maintenant de faire de la ZAC de Corbeville un quartier étudiant, car les besoins de tels logements sont importants et trouvent ainsi des financements. Mais un tel projet de quasi-campus ne permet pas à un quartier de « faire ville » : si la question du logement étudiant doit trouver des solutions, ce ne doit pas être au détriment du futur de ces quartiers, qui risquent fort d'être peu vivables et de générer des coûts importants sans générer aucun bénéfice à la ville. Ma préférence ira à une mise en pause du projet d'aménagement, le temps que la situation des marchés évolue, et qu'un projet urbanistiquement acceptable redevienne plausible.

Si les marchés évoluent, le plan-guide initial de Michel Desvignes, qui jouxtait entreprises tertiaires et habitat, me semble pouvoir être repris, donnant naissance à un nouveau quartier sur le plateau de Saclay, accroissant la population totale de la ville de 5000 habitants. L'apport des entreprises en matière de taxes spécifiques serait bénéfique à la ville, qui n'en possède que trop peu, engendrant les perspectives budgétaires difficiles stigmatisées par le récent rapport de la Cour Régionale des Comptes.

2. Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre, après concertation avec les habitants, pour développer les liaisons douces (piétons, vélos) entre les quartiers, tout en prenant en compte les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ?

Le dispositif mis en place pour l'élaboration du plan vélo voté m'a semblé adéquat, car de conception démocratique, avec des participants de toutes les strates intéressées à ces questions. Ce qui ne l'a pas du tout été, c'est la mise en place des mesures dans le quartier de Madagascar sans aucune concertation, et avec une maladresse évidente.

La solution, c'est de mettre en place des concertations ouvertes et larges, pour chacune des opérations prévues, de façon que la population impactée puisse en comprendre la genèse, et en propose des adaptations qui fassent consensus : politiquement, il s'agit de faire vivre la démocratie.

3. Comment améliorer la liaison vallée–plateau ?

J'ai été à l'origine de la redécouverte de l'ancien chemin charretier qui deviendra une voie verte reliant la rue A. Briand au château de Corbeville : cette voie facilitera grandement les déplacements doux entre la vallée et la ZAC de Corbeville. Ce projet reste néanmoins insuffisant et nécessite de l'inventivité, du fait des contraintes géographiques, et de l'inadaptation de la rue de Versailles au trafic actuel, qui plus est destiné à croître : j'ai insisté pour que les projets de téléphérique restent inscrits dans le PLU, alors que le préfet voulait les en retirer. L'exemple du Cable1, mis en service récemment à Créteil, montre la plausibilité de telles idées, dont il faudra convaincre la région du caractère non exclusivement communal de l'intérêt.

4. Quelles solutions proposez-vous pour optimiser le stationnement et soutenir nos commerces locaux ?

La mise en place d'un dispositif permettant le respect des règles de stationnement a libéré le centre-ville des 40% de voitures ventouses qui empêchaient les clients de trouver une place. Il reste que le dispositif actuel n'est pas en équilibre durable du fait du déficit structurel du parking Dubreuil, propriété de la ville. La solution me semble d'envisager une délégation de service public globale pour les stationnements souterrains et en voirie, ce qui permettra d'équilibrer les coûts.

Plus généralement, une politique de stationnement doit être dynamique, les us et coutumes changeant avec le temps : une révision régulière de la géographie du dispositif s'impose donc.

5. Quels types d'actions ou de projets envisagez-vous pour préserver et développer les espaces verts et rendre la nature plus proche et plus accessible aux habitants (ex. : un schéma arboré…) ?

Notre ville a la chance de posséder de belles et grandes forêts communales, et des jardins pavillonnaires qui assurent une présence végétale déjà importante. Les progrès devront consister en l'accroissement des plantations en voirie, pour réduire l'impact du réchauffement climatique estival. Un schéma arboré s'impose, à cadencer au fil du mandat, sans néanmoins se faire trop d'illusions sur l'ampleur de ce qui pourra être réalisé : en centre-ville, la présence de réseaux sous-voirie et très contraignante.

L'aménagement de l'espace boisé communal dit « de la Croix de Bures » (face à l'ancienne station Shell), offrira un poumon de verdure supplémentaire grâce à un aménagement projeté depuis longtemps, mais qui tarde à aboutir.

6. Comment prévoyez-vous de concilier le développement de la commune avec la problématique du gonflement des argiles et la présence d'eau ?

La plus grande partie du territoire est classée en risque fort pour le retrait-gonflement des argiles. La réglementation impose, lors d'un projet de construction individuel, une expertise : le suivi des préconisations devrait pouvoir être réalisée par les services de l'urbanisme, pour prévenir des problèmes ultérieurs. Néanmoins, la ville n'est pas qualifiée pour l'instant pour imposer des solutions préventives, souvent coûteuses.

Par ailleurs, la géographie montagnarde de la vallée engendre des crues de ruissellement régulières. Les contenir passe par un investissement accru dans l'entretien et/ou la réfection des réseaux d'eau pluviale, dont la vétusté est connue : avec la ville de Gif-sur-Yvette, ce sont les plus anciens de l'agglomération.

2. Propreté et gestion des déchets

7. Comment comptez-vous améliorer la propreté des rues et des espaces publics (ex. : lutte contre les dépôts sauvages en croissance constante) ?

Une campagne conséquente de sensibilisation des habitants devra aller de pair avec l'accroissement notable de l'amende prévue pour ces dépôts. Depuis la loi AGEC (2020), les sanctions peuvent être accrues jusqu'à 15 000€ pour les délits les plus importants. Des amendes pénales peuvent être aussi infligées aux contrevenants.

Des dispositifs provisoires de video surveillance des lieux de dépôt habituels pourront être installés, après communication préalable au voisinage.

8. Accepteriez-vous de mettre un terme à la collecte en apport volontaire, et plus particulièrement à l'usage des conteneurs enterrés ? Ce système engendre des difficultés majeures pour les personnes seules, âgées ou à mobilité réduite. De plus, il génère de nombreuses nuisances : impact visuel négatif, pollution sonore, malpropreté, odeurs et problèmes d'hygiène publique.

Le problème était complexe, et l'est encore davantage depuis l'obligation faite aux collectivités d'offrir une solution de ramassage aux biodéchets.

L'intérêt des points d'apport volontaires est de supprimer les nuisances liées à la présence des bacs sur les trottoirs, souvent étroits dans notre ville, qui rendent difficile la circulation des poussettes et des fauteuils roulants PMR. Ce dispositif a aussi l'avantage d'optimiser, et donc de réduire les circulations des bennes, diminuant ainsi la pollution sonore et atmosphérique induite.

Ses inconvénients peuvent provenir d'une mauvaise gestion, engendrant des odeurs : ces difficultés ne sont pas insurmontables, comme on peut le voir dans de nombreuses villes. Le SIOM a eu des déboires avec les systèmes d'alertes automatisées de ses conteneurs : il conviendra, pour la ville, de surveiller le parfait fonctionnement de ces dispositifs. Il reste que le positionnement de ces dispositifs est compliqué par la présence en sous-sol de nombreux réseaux, ce qui peut parfois nuire à un positionnement idéal.

3. Sécurité des biens et des personnes

9. Vous engagez-vous à publier chaque année les chiffres officiels bruts du ministère de l'Intérieur concernant la délinquance sur la commune ?

La transparence est la pierre de touche de la démocratie. Je m'étais battu, avec succès, il y a six ans pour convaincre les autres élus pour que le site de la ville publie la liste des indemnité électives, ce qui avait abouti.

Beaucoup de Français doutent de la pertinence du système démocratique. Je suis persuadé que le sort de notre démocratie dépendra de la capacité des élus à comprendre que la transparence est essentielle pour que les citoyens retrouvent confiance. J'ai dû aller jusqu'au tribunal administratif, en référé, pour obtenir communication des « frais de bouche » des deux derniers maires : c'est inadmissible car ces données ont vocation à être publiques. D'ailleurs, certaines villes les publient désormais en temps réel, et c'est ce que je propose pour notre ville.

Il faudra donc promouvoir l'« open data », en donnant à voir absolument toutes les données chiffrées disponibles, dont celles que vous évoquez.

Dans l'environnement politique français et géopolitique, je considère que la transparence est une question de vie ou de mort pour notre système politique : la démocratie. Certes fragile et toujours perfectible : mais on n'a pas trouvé mieux !

10. Quelles initiatives envisagez-vous pour renforcer la sécurité (ex. : prévention des incivilités urbaines, etc.) ?

Le maire a fait sortir cette année la ville du dispositif de « prévention spécialisée », au motif que le département avait réduit sa participation. Or, les autres villes de la communauté impactées l'ont préservé, parfois en réduisant son ampleur. La présence de professionnels suivant les adolescents et les jeunes adultes est essentielle à la prévention. Il faut donc rétablir ce dispositif au moins partiellement.

Les incivilités commises au voisinage des gares doivent être réprimées en assurant une présence de police municipale tous les soirs, autant que possible. Corrélativement, les fermetures d'officines vendant de l'alcool illégalement doivent être multipliées. Je suis d'avis que des arrêtés plus contraignants envers les quelques commerces problématiques peuvent être pris.

11. Avec la poursuite de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Corbeville, quelle sera votre approche sécuritaire globale pour ce 4e quartier à part entière ?

L'implantation d'un poste de police serait la meilleure solution. Je propose que ce poste soit mutualisé avec les communes de Palaiseau et Gif-sur-Yvette, du fait de la continuité

géographique des trois ZAC de Moulon, de Corbeville, et du Quartier de l'École Polytechnique (QEP).

12. Accepteriez-vous de rétablir l'éclairage nocturne de manière permanente (source d'insécurité, de risques pour la sûreté et d'angoisses empêchant de nombreux habitants de se déplacer) ? Cela pourrait se faire au profit de systèmes alternatifs modernes, tels que l'allumage temporaire par détection de présence (radars) ou la diminution de l'intensité lumineuse.

L'effondrement de la biodiversité est incontestable. Les trames noires maintiennent des zones et couloirs suffisamment obscurs pour permettre aux espèces nocturnes (chauves-souris, amphibiens, insectes, etc.) de se déplacer, se nourrir, se reproduire et accomplir leur cycle de vie sans être bloquées par les halos lumineux. Ces zones réduisent les effets d'attraction/répulsion de la lumière, ce qui limite mortalité, stress et perturbation des rythmes biologiques. Par ailleurs, les trames noires complètent les trames verte (végétale) et bleue (aquatique) en ajoutant une dimension « nuit » aux corridors écologiques.

Ce dispositif diminue en outre les consommations d'énergie, et, pour les habitants, limite les nuisances visuelles et les impacts possibles sur la santé (troubles du sommeil, rythmes circadiens).

Ces réflexions n'empêchent en rien de mettre en place ponctuellement, au fil des besoins, des dispositifs adaptés aux craintes sécuritaires (même si elles sont infirmées par toutes les études) : luminaires à température de couleur très basse (jaune orange, moins nuisible aux espèces), ou d'éclairage sporadique (déclenché par détecteur de passage).

4. Inondations et gestion des risques

13. La réserve citoyenne compte actuellement environ 12 bénévoles pour 16 000 habitants : comment comptez-vous la renforcer ?

Les risques, pour la commune, sont décrits dans le PCS (le Plan Communal de Sauvetage) et le DICRIM (Dossier Départemental d'Information Communal sur les Risques Majeurs) : accidents sur la N118 de poids-lourds transportant des matières dangereuses, incendies de forêts l'été, et surtout crues de l'Yvette et crues de ruissellement.

Ils sont importants et imposent donc effectivement de renforcer la réserve, autant en nombre qu'en opérationnalité, en prévoyant une formation de ses membres adaptée aux risques précités.

14. Il est urgent de réviser le schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble de la commune (création de réservoirs, bassins de rétention ou dispositifs de drainage, révision du PPRI - Plan de prévention des risques d'inondation - de l'Yvette remis en cause par les habitants…). Êtes-vous d'accord ?

Je connais très bien ces questions, pour avoir été délégué au SIAHVY, et adjoint à l'urbanisme. Mon expertise me fait penser que nous devons d'abord travailler avec le syndicat à recréer les zones d'expansion de crue perdues à la création du stade dans les années 1970 : sur la commune, cela pourrait impacter le lac de Lozère et plusieurs terrains de sport. L'acceptabilité sociale de ce projet n'est pas facile : il a été refusé il y a plusieurs années par les maires d'Orsay et de Palaiseau. Mais je pense que la conscience de l'impact des crues pourrait le rendre maintenant plausible.

La création de onze bassins de rétention, envisagés dans une expertise d'il y a une quinzaine d'années, n'est plus proposée quasiment nulle part en France, du fait de son inefficacité, et de la dangerosité des digues à créer. Le drainage est aussi très encadré par la directive-cadre sur l'eau (DCE 2000-60 de la communauté européenne), pour restaurer et maintenir la qualité de l'eau et du biotope.

La communauté d'agglomération vient d'achever un nouveau SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) : tenant compte de l'avancée des connaissances et des retours d'expérience, il marque une avancée significative pour la gestion des risques aquatiques. Sa mise en œuvre prendra néanmoins des années.

Le PPRI doit effectivement être révisé : c'est une prérogative préfectorale, que les préfets n'ont pas initiée du fait des élections proches. En effet, toute extension des zones entraîne des pertes de valeurs des propriétés concernées, ce qui en fait un document impactant les propriétaires. Après mars 2026, il importera que la préfecture prenne ses responsabilités, et n'écoute pas les maires, souvent réticents : ce sera plus aisé, une fois les nouveaux maires installés pour six ans.

15. À la suite des récentes inondations, quelle stratégie globale de prévention et d'information des habitants face au risque majeur d'inondation comptez-vous mettre en place ?

Je pense indispensable de demander instamment à la préfecture de réécrire le PPRI à l'aune des dernières inondations et des perspectives que le changement climatique annonce. Nous n'échapperons hélas pas à de nouvelles crues, à la fois de l'Yvette, et par ruissellement avec la multiplication des orages.

La priorité doit être donnée à la prévention, par la mise en place d'une aide au diagnostic des bâtis à risque (comme j'ai pu la mettre partiellement en place avec Palaiseau, le département et l'État). Il conviendra aussi de promouvoir l'information sur le long terme, en multipliant les « repères de crue » : j'avais réussi à en faire placer un, malgré les réserves du maire, mais il faut étendre cette initiative, en en plaçant d'autres, rappeler régulièrement aux habitants le risque auquel ils sont exposés, et multiplier les exercices préventifs associant les services, et les habitants.

5. Gouvernance et transparence

16. Quelles mesures prendrez-vous, et avec quel moyen, pour garantir la transparence de la vie politique locale ? Les frais de représentation (ex. frais de bouche) seront-ils publiés et encadrés ?

Comme je l'ai indiqué dans la page de mon blog consacré à cette question (https://sites.google.com/site/dmissenard/activités-délu/la-saga-des-frais-de-bouche), il est indispensable que soit construit un outil de mise en ligne en temps réel des frais de représentation (dont les frais de bouche), comme l'a fait la ville de Tours par exemple.

Mieux, je considère que les indemnité électives peuvent suffire, et que, sauf exception, les frais de repas peuvent être pris sur ces sommes. Il n'y aurait donc plus, ni frais de représentation, ni frais de bouche.

17. Envisagez-vous une hausse de la fiscalité (part communale de la taxe foncière) à Orsay durant la durée de votre mandat ?

Orsay est, en niveau de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties la septième commune parmi les 194 de l'Essonne, avec un taux de 44,40% depuis 2024 : il est largement supérieur à la moyenne départementale de 33,31%. À titre de comparaison, parmi nos voisins, Gif est à 35%, Palaiseau à 34%, Les Ulis à 33%, Chilly-Mazarin à 28%.
Ce taux est plus élevé que 87% des communes de la strate 10 000 - 20 000 habitants.

Pour rappel, ce taux était de 25,52% en 2014 : l'augmentation en dix ans a été de 74%, alors qu'en moyenne nationale, l'augmentation n'a été que de 37%.

Cette politique, en choisissant l'augmentation du rapport de la taxe dans le but de développer les services, a eu pour effet de rendre inaccessible le foncier aux foyers non dotés de revenus très conséquents : un parcours résidentiel à Orsay est devenu quasi impossible à nos enfants, et la part des populations à revenu intermédiaire diminue dans la ville, qui devient progressivement un ghetto de riches.
Pour ce qui est des populations à faible revenu, je rappelle que, si la commune échappe de justesse à l'amende SRU, ce n'est que grâce à la présence sur son sol de résidences étudiantes : ne subsisteront, parmi les ménages peu dotés, que ceux qui auront pu bénéficier d'un logement social.

Une politique du logement qui favorisera effectivement la mixité sociale ne pourra se contenter des 30% de logement social prévu dans les nouvelles constructions collectives, qui, d'ailleurs, seront de plus en plus rares, faute de foncier disponible.
Et l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay n'aidera pas en cela, les projets de l'EPA visant surtout, désormais, à y construire du logement étudiant.

Pour pallier cette ghettoïsation, la baisse de la taxe foncière devra donc être un objectif social, inscrit dans un plan pluriannuel intégrant tous les paramètres financiers majeurs de la commune : c'est ce qu'a demandé explicitement la Cour Régionale des Comptes, et qui devrait

figurer dans les documents budgétaires présentés à l'approbation de ce conseil. Je n'en ai hélas pas vu trace à ce jour.

18. Pensez-vous qu'il ait été judicieux pour la Ville d'avoir quitté le réseau social X (anciennement Twitter) ? Avec le recul, quels enseignements tirez-vous de cette décision (risque de censure, perte de visibilité, etc.) ?

Je pense maintenant que les réseaux sociaux, X ou autres, sont devenus des poisons sociaux, clivant nos sociétés en mettant en avant les opinions les plus extrêmes.
Je souhaite donc que la ville n'utilise plus, du tout, ces réseaux, et ne recoure plus, pour sa communication, qu'à son site internet, au magazine, et à l'affichage.

6. Expression, proposition libre
Nous vous écoutons ☺

Je vous remercie de ces questions, qui m'ont permis de faire le point sur les thématiques que vous soulevez.
J'ai beaucoup communiqué sur mon blog (https://didier.missenard.fr) depuis un an, à la suite de la diffamation organisée par le maire pour m'empêcher de monter une liste autonome.
M. Darmon sera jugé pour cela en novembre 2026, mais ce complot est en passe de réussir, car je peine à trouver 33 noms pour déposer une telle liste.

C'est dommage, car je ne trouve guère, dans aucune des autres listes, les thématiques que je développe dans mon programme (démocratie, transparence, rétablissement des finances…), et je suis inquiet quant au devenir de ma ville, dont la situation financière nécessitera des mesures d'ampleur qui devront être soigneusement réfléchies.

La ville a tous les atouts sociologiques pour devenir un phare de la démocratie et de l'écologie : mais cela nécessitera une évolution de la culture politique de notre ville. J'espère son avènement rapide.

Fait à Orsay, le 25 février 2026.

